CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

Compte rendu administratif

L'année deux mille vingt et un, le, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Somme régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain BABAUT Président.

Etaient présents : M. R. LECLERCQ, Mme VAQUIER, M. DEMARCY, M. FALOISE, Mme BRANDICOURT, M. DEBEUGNY, Mme DUTHOIT, M. DELETRE, M. GABREL, Mme BRAUD, M. CHEVALLIER, M. LALOI, M. DERAMISSE, M. REGNARD, Mme LEROY, Mme CARTON, M. BABAUT, M. BARDDET, M. DECROCQ, Mme CAPON, M. SMERDA, Mme SANJUAN, M. COMMECY, M. CHEVIN, M. PETIT, M. LENGLET, M. ROUSSEL, Mme LEROY, M. DAMIS, M. SAVOIE, Mme MARECHAL, M. DEBLANGIE, M. DEMAISON, M. ECCKHOUTTE, M. DUQUENOY, Mme DEFRETIN, M. DELSAUX, M. BOIVIN, M. GOSSELIN, M. BRUXELLE, Mme D'HEILLY, M. ATHUR, Mme RICARD, Mme HUYGHE, M. GUILLEMOT, Mme DURAND.

Sauf :

Mme SCHWEIG donne pouvoir à M. DERAMISSE
Mme VERDEZ donne pouvoir à Mme BRAUD
Mme MARLOT donne pouvoir à M GABREL
M CAUCHY donne pouvoir à Mme CARTON
M VENDENHOVE donne pouvoir à M GOSSELIN
M DINOUARD donne pouvoir à M SAVOIE
M LELIEUR donne pouvoir à Mme D'HEILLY
M LAVOISIER donne pouvoir à M GABREL

Excusés : MM. VANVYNCKT et MARTIN

La séance est ouverte à 18H.

Après appel des délégués, il est constaté que le quorum est atteint.

Madame Salma LEROY est désignée secrétaire de séance.

Le CR du 26 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

1. Administration générale – Plan action égalité Femmes/Hommes

Ce point est retiré de l'ordre du jour, en l'absence du retour de l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion.

2. Finances – Enveloppe territoriale 2021 – Subvention Commune d'Aubigny

M. DEBEUGNY explique que dans le cadre de la création d'une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles), la commune d'AUBIGNY sollicite une subvention au Conseil départemental de la Somme au titre de la politique territoriale 2020-2021. Ce projet s'élève à 994 760 €. Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux et honoraires	994 760€	Conseil départemental Etat(DETR) Région Etat (amendes de police) Commune	145 800,00 € 223 960,00 € 150 000,00 € 60 000,00 € 415 000,00 €
TOTAL	994 760 €		994 760€

Après avis de la commission territorialisation, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide l'inscription de la demande de subvention de la commune d'Aubigny auprès du Conseil départemental de la Somme au titre de la politique territoriale 2020-2021 d'un montant de 145 800 €.

3. Finances – Enveloppe territoriale 2021 – Subvention Commune de Franvillers

Dans le cadre de la rénovation de sa salle multifonctions, la commune de Franvillers sollicite une subvention au Conseil départemental de la Somme au titre de la politique territoriale 2020-2021. Ce projet s'élève à 155 124 €. Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux et honoraires	155 124 €	Conseil départemental DSIL CCVS (fonds de concours) Commune	7 663,00 € 73 700,00 € 27 224,00 € 46 537,00 €
TOTAL	155 124 €		155 124€

Après avis de la commission territorialisation, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide l'inscription de la demande de subvention de la commune de Franvillers auprès du Conseil départemental de la Somme au titre de la politique territoriale 2020-2021 d'un montant de 7663 €.

4. Finances – Enveloppe territoriale 2021 – Subvention Commune de Villers Bretonneux

Dans le cadre de travaux de rénovation de son école, la commune de Villers Bretonneux sollicite une subvention au Conseil départemental de la Somme au titre de la politique territoriale 2020-2021. Ce projet s'élève à 255 855 €. Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux et honoraires	255 855 €	Conseil départemental	43 381,00 €
		DSIL	5 003,00 €
		DSIL plan de relance	41 165,00 €
		DETR	89 549,00 €
		Commune	76 757,00 €
TOTAL	255 855 €		255 855,00€

Après avis de la commission territorialisation, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide l'inscription de la demande de subvention de la commune de Villers Bretonneux auprès du Conseil départemental de la Somme au titre de la politique territoriale 2020-2021 d'un montant de 43 381 €.

5. Finances – Enveloppe territoriale 2021 – Subvention Commune de Vaire sous Corbie

Dans le cadre de travaux de rénovation de son école, la commune de Vaire sous Corbie sollicite une subvention au Conseil départemental de la Somme au titre de la politique territoriale 2020-2021. Ce projet s'élève à 180 510 €. Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux et honoraires	180 510 €	Conseil départemental	45 128,00 €
		DETR	45 912,00 €
		Commune	89 470,00 €
TOTAL	180 510 €		180 510,00€

Après avis de la commission territorialisation, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide l'inscription de la demande de subvention de la commune de Vaire sous Corbie auprès du Conseil départemental de la Somme au titre de la politique territoriale 2020-2021 d'un montant de 45 128 €.

6. Finances – Enveloppe territoriale 2021 – Subvention Commune de Lamotte Warfusée

Dans le cadre de la création de sa cantine scolaire, la commune de Lamotte Warfusée sollicite une subvention au Conseil départemental de la Somme au titre de la politique territoriale 2020-2021. Ce projet s'élève à 891 964 €. Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux et honoraires	891 964 €	Conseil départemental	124 081,00€
		DETR (40 %)	320 000,00 €
		CCVS (Pluvial VRD)	45 445,00€
		CAF	40 000,00€
		Commune	362 438,00€
TOTAL	891 964€		891 964,00€

Après avis de la commission territorialisation, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, l'inscription de la demande de subvention de la commune de Lamotte Warfusée auprès du Conseil départemental de la Somme au titre de la politique territoriale 2020-2021 d'un montant de 124 081 €.

7. Ressources humaines – Tableau des effectifs au 18 novembre 2021

Considérant les besoins du service urbanisme, M. DEMARCY, Vice-Président en charge de l'administration générale, explique que le Conseil Communautaire est sollicité pour la création d'un poste au grade d'adjoint administratif et un poste au grade de rédacteur, à temps complet.

Suite aux mouvements de personnel au 18 novembre 2021, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs comme suit :

	Pourvu	A pourvoir au 18-11-2021
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Directeur général des services	*1*	
Directeur général adjoint	*1*	
Attaché hors classe	1	
Attaché principal	1	
Rédacteur principal 1ère classe	1	
Rédacteur principal 2ème classe	1	
Rédacteur	3	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	4	
Adjoint administratif	3	1
Adjoint administratif (TNC)	1	
FILIERE TECHNIQUE		
Ingénieur principal	1	
Ingénieur		
Technicien principal de 1ère classe	3	
Technicien		
Adjoint technique principal de 1ère classe	2	
Adjoint technique principal de 2ème classe	2	

Adjoint technique	1	
FILIERE CULTURELLE		
Assistant de conservation du patrimoine principal 1ère classe	1	
Assistant de conservation du patrimoine 2ème classe	2	1
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	1	
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	2	
Adjoint du patrimoine	5	2
Adjoint du patrimoine (CDD)	2	

A l'unanimité, le Conseil communautaire valide le tableau des effectifs présenté ci-dessus.

8. Ressources humaines – Création d'un poste d'adjoint administratif ou d'un poste de rédacteur – ADS Instructeur

Considérant le tableau des effectifs passé en Conseil communautaire du 18 novembre 2021 et la création d'un poste au grade d'adjoint administratif ou d'un poste au grade de rédacteur ;

Considérant que les besoins du service urbanisme nécessitent la création d'un poste ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :
- de créer un emploi permanent sur un poste d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet ou un emploi permanent sur un poste de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet.

- de recruter un agent (h/f), sur un poste à temps complet à compter du 1er janvier 2022 pour une rémunération correspondant au cadre des emplois soit sur un poste d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C soit sur un poste de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B. Les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante correspondant à son grade de référence dans la filière concernée pourront être accordées sur décision du Président.

- de prévoir les crédits nécessaires au budget 2022, section de fonctionnement.

9. Scolaire / Equipements sportifs – Tarifs 2022 – Location gymnase

M. GABREL, Vice Président en charge du scolaire et des équipements sportifs, propose au Conseil communautaire de maintenir un tarif horaire d'utilisation des gymnases de Corbie et Villers-Bretonneux pour toute instance autre que les associations utilisatrices habituelles.

A l'unanimité, le Conseil communautaire maintient pour 2022 le tarif qui était en vigueur en 2021, soit 13 €uros/heure.

Cette recette est inscrite au chapitre 75, article 752, section de fonctionnement du Budget principal 2022.

10. Equipements sportifs – DSP Piscine – Désignation du délégataire

M. GABREL, donne lecture du rapport de présentation de la procédure de renouvellement de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique intercommunal Calypso. Ce rapport a été joint en annexe de la note de synthèse.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve le choix de la Société OIIKOS comme Délégataire de service public du centre aquatique intercommunal CALYPSO.

- approuve le Contrat de concession (délégation de service public) pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique intercommunal CALYPSO établi pour une durée de cinq (5) à compter du 1er janvier 2022 et l'ensemble de ses annexes.

- approuve la grille tarifaire annexée au Contrat dont la prochaine révision interviendra le 1er janvier 2023.

- autorise Monsieur le Président à signer le Contrat de concession de services (délégation de service public) et ses annexes ainsi que tout document afférent à cette contractualisation.

- autorise la société OIIKOS, désignée comme Délégataire de service public pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique intercommunal CALYPSO, à immatriculer la société dédiée à créer et l'autorise en vertu du Contrat, à domicilier ladite société au siège du centre aquatique pour une durée ne pouvant excéder la durée du Contrat.

- autorise Monsieur le Président, à apporter toutes modifications mineures rédactionnelles au Contrat en vue de sa signature sans que celles-ci soient de nature à bouleverser l'économie générale de la convention ni même de porter atteinte à l'égalité de traitement des candidats.

- autorise Monsieur le Président, à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution ou qui en découleraient, sur la base de l'ensemble des documents et du Contrat annexés conformément aux dispositions du code de la commande publique.

11. Environnement – Mise en place et tarification de la collecte de biodéchets

M. SAVOIE, Vice Président en charge de l'environnement, rappelle l'obligation de tri à la source des biodéchets qui était initialement rendue obligatoire avant 2025 par l'article L.541-1 I 4° du code de l'environnement, et ce afin qu'ils soient valorisés, a été avancée au 31 décembre 2023 (dans le cadre de la nouvelle directive n° 2018/851 modifiant la directive 2008/98/CE relative aux déchets).

Les collectivités locales, comme l'ensemble des autres acteurs, devront assurer un tri à la source généralisé des biodéchets, par des collectes séparées ou une gestion de proximité.

La filière biodéchet replace la matière organique au cœur du cycle naturel du carbone. Détourner cette matière des installations d'élimination et la transformer en compost apporte un certain nombre de bénéfices environnementaux et économiques, comme la réduction de l'impact de l'enfouissement. La matière finale est valorisable, permet une fertilisation et activation de la vie biologique des sols et permet de lutter efficacement contre leur érosion.

➔ Dans le cadre du respect de cette réglementation, il est proposé au Conseil communautaire de mettre en place, dès le 4ème trimestre 2021, un service de collecte des biodéchets au sein des entreprises et établissements publiques gros producteurs de matières (restaurants, cantines etc...), via la mise en place de bacs 120 litres et d'une collecte bi-hebdomadaire par un véhicule dédié.
La question de la tarification de ce service a été détaillée en Commission Environnement du 21 septembre dernier. A été retenu le tarif de 0,0084 euros par litre, qui équivaut à 1 euro par bac présenté qui sera effectif à compter du 1er janvier 2022.

A l'unanimité, le Conseil communautaire autorise la mise en place de la collecte des biodéchets et adopte le tarif détaillé ci-dessus.

12. Environnement – Avenant modifiant les conditions de collecte des huiles usagées à la déchetterie de Corbie

➔ A l'unanimité, le Conseil communautaire, autorise le Président à signer un avenant modifiant les conditions de collecte des huiles usagées sur la déchetterie de Corbie par la société Veolia. En effet, les termes initiaux du marché ne prenant pas en compte les analyses et prises d'échantillons, obligatoires dans le traitement de ce type de déchets spéciaux, il est nécessaire d'ajuster le marché.

Les tarifs appliqués seront de :

- un forfait d'approche pour la prise d'échantillon de 29.32 € HT/intervention
- un coût d'analyse et de collecte de 150.62€HT/intervention

Cette tarification prend effet au 1er janvier 2020.

13. Environnement – Tarifs 2022 – Apport des professionnels en déchetterie

Il est rappelé que les professionnels qui fréquentent la déchetterie de Villers-Bretonneux doivent s'acquitter des frais de traitement des déchets qu'ils apportent.

A l'unanimité, le Conseil de communauté décide de reconduire les tarifs 2021 :

Gravats	7,50 € /m³
Encombrants	21,50 € /m³
Déchets verts	3,00 € /m³
Cartons	0 € /m³
Ferraille	0 € /m³
Bois	6,50 € /m³
DMS (*Déchets Ménagers Spéciaux)	2,00 € /kg

La recette est inscrite en section de fonctionnement, chapitre 70 du budget principal 2022.

14. Environnement – Tarifs 2022 pour les composteurs

Afin de poursuivre la démarche réduction des déchets et des bio-déchets, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de maintenir le tarif des composteurs à 25 € pour l'année 2022.

Cette vente est ouverte aux particuliers et aux communes du territoire.

15. Assainissement – Convention d'accueil des eaux usées des usagers de Querrieu à la Step de Pont Noyelle - Surtaxe

M. BRUXELLE, Vice Président en charge de l'assainissement, rappelle qu'une convention tripartite a été signée puis transmise au contrôle de légalité le 10 juin 2021, entre les représentants de SUEZ Eau France, Amiens Métropole et la Communauté de Communes du Val de Somme relative au traitement des eaux usées de la commune de Querrieu sur la station d'épuration de Pont-Noyelle.

Cette convention définit les conditions financières et techniques du traitement des effluents de la commune de Querrieu, à la station d'épuration de Pont-Noyelle.

L'article III.2 de cette convention spécifie que la Communauté de Communes du Val de Somme a la possibilité d'instituer par délibération une surtaxe assainissement qui serait facturée à Amiens Métropole et qui aurait pour but de financer les investissements à réaliser sur l'unité de traitement des eaux usées.

La part versée au délégataire de la commune de Pont-Noyelle, s'élève à : 0,70 € H.T. x m³ d'eaux usées
Il est proposé d'appliquer à compter du 1er janvier 2022, la surtaxe assainissement, part collectivité, suivante :

- Part variable : 0,35 € H.T. x m³ d'eaux usées

➔ le conseil communautaire, à l'unanimité, décide l'application de cette part variable à hauteur de 0,35 € H.T./m³ à compter du 1er janvier 2022.

16. Assainissement non collectif – Règlement de service

Conformément aux prescriptions du marché, Lhotellier Eau – Hydra a rédigé le règlement du SPANC en étroite collaboration avec les services de la collectivité. Ce règlement précise entre autres les informations demandées à l'article 8 de l'arrêté du 7 septembre 2009 et à tous textes relatifs à l'assainissement non collectif en vigueur à la date d'effet de ce marché.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'adopter le règlement de service de l'assainissement non collectif (*joint en annexe de la note de synthèse*) qui détermine les relations entre les administrés, le prestataire et la Communauté de Communes. Ce document rappelle les droits et obligations de chacune des parties concernées : conditions d'accès aux ouvrages, réalisation, contrôles, entretien des installations, le paiement notamment.

Ce document reprend les dispositions générales, les prescriptions générales, les missions du SPANC, le contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution des installations, le diagnostic, le bon fonctionnement et l'entretien des ouvrages et doit être annexé au contrat de prestation de service public signé avec la société Lhotellier Eau - Hydra le 17 mai 2021.

➔ Le Conseil communautaire, à l'unanimité:
-Valide le règlement de service de l'assainissement non collectif.
-Autorise le président à signer et parapher le règlement de service de l'assainissement non collectif applicable au 1er juillet 2021.

17. Assainissement – Avenant n°1 marché de travaux de réfection des réseaux EU RD42 à Marcelcave pour reprise de 11 regards de visite

Des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement, RD42 à Marcelcave ont été confiés à l'entreprise ATEC Réhabilitation. Au cours du chantier, il s'est avéré nécessaire de réhabiliter 11 regards borgnes par enduit hydrofuge non réalisable. Ces 11 regards borgnes seront remplacés en tranchée ouverte par des regards en DN1000. L'étanchéité sera réalisée par enduit hydrofuge.

Le délai d'intervention pour la reprise en tranchée ouverte est de 2 semaines.
Le délai d'intervention pour la réhabilitation par enduit hydrofuge est de 2 jours.
Le cumul des plus et moins-values correspondantes s'élève à 32 472 € H.T.
Le montant initial du marché était de 230 973 € H.T.
L'avenant porterait ce montant à 263 445 € H.T.

➔ A l'unanimité, le conseil communautaire valide les modifications introduites par l'avenant n°1, d'un montant de 32 472 € H.T. et autorise le président à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

18. Assainissement – Avenant n°1 – Marché de réfection des réseaux eaux usées RD 30 à Corbie

Des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement, RD30 et boulevard Camille Roland à Corbie ont été confiés à l'entreprise Balestra TP SARL.

Les inspections télévisuelles réalisées en période de préparation des travaux ont montré que le linéaire de collecteur principal du réseau d'assainissement des eaux usées à renouveler a pu être diminué. Cependant, un nombre de branchements identique doit être renouvelé.
De fait, le mode opératoire de réalisation des travaux a dû être adapté. En effet, des interventions ponctuelles isolées de renouvellement de branchement sont rendues nécessaires alors qu'il avait été prévu de renouveler le collecteur principal et les branchements de manière globale. Ainsi, la cadence de renouvellement des branchements est inférieure à celle initialement prévue. Ces branchements étant constitués majoritairement de canalisations en amiante-ciment, ces interventions nécessitent de mobiliser plus de personnel et de matériel spécifiques à ce type d'opération.

Compte tenu des modifications de la consistance des travaux, il est proposé de conclure un avenant en moins-value sur le marché de 188 028,32 € H.T., soit 225 633,98 € T.T.C., soit 10,7 %.

Le montant du marché initial est de :
- Montant € H.T. : 1 749 778,60 € H.T.
- Montant € T.T.C. : 2 099 734,32 € T.T.C.

Le montant du marché après conclusion de l'avenant serait de :
- Montant € H.T. : 1 561 750,28 € H.T.
- Montant € T.T.C. : 1 874 100,34 € T.T.C.

Il est également proposé de prolonger le délai contractuel d'exécution prévu au marché initial de 10 semaines décomposées comme suit :
- 2 semaines au titre de l'ordre de service n°3 (pour cause de congé d'été)
- 2 semaines pour congés de fin d'année,
- 6 semaines pour prolongation du délai d'exécution compte tenu de la modification de la consistance des travaux.

Le délai contractuel d'exécution modifié est donc de 41 semaines. Ce délai était de 31 semaines initialement (hors période de préparation).

➔ A l'unanimité, le conseil communautaire valide les modifications introduites par l'avenant n°1, soit une moins-value de 188 028,32 € H.T., et une prolongation du délai contractuel de 10 semaines et autorise le président à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

19. Tourisme – Tarifs 2022 – Articles de l'espace boutique de l'OT

M. CHEVIN, Vice-Président en charge du tourisme, rappelle que dans le cadre du fonctionnement de l'espace boutique de l'office de tourisme, il est demandé au conseil communautaire de valider la tarification 2022 concernant la vente des articles boutique selon la grille ci-dessous :

Produits dérivés « Val de Somme »	
Références articles	**Tarifs 2022**
Vide poches décor « Laurette, Jean et Louison » à Corbie, Le Hamel ou Villers-	13,90 €

Bretonneux	
Mugs décor « Laurette, Jean et Louison » à Corbie, Le Hamel ou Villers-Bretonneux	10,90 €
Lot 1 mug + 1 vide-poches décor « Laurette, Jean et Louison » à Corbie, Le Hamel ou Villers-Bretonneux	22,80 €
Magnet porcelaine décor « Laurette » à Corbie, Le Hamel ou Villers-Bretonneux	5,00 €
Dé à coudre porcelaine décor « Laurette à Corbie »	5,00 €
Stylo à bille « figurine d'animal » Val de Somme	3,00 €
Crayon en bois avec gomme forme animal Val de Somme	1,50 €
Casquette adultes Val de Somme	4,00 €
Casquette enfants Val de Somme	2,00 €
Porte-clés prestige Corbie	8,50 €
Librairie et divers	
Références articles	**Tarifs 2022**
Carte de randonnée IGN Top 25 série bleue – Aux alentours de Corbie	11,00 €
Carte de randonnée IGN Top 25 série bleue – Aux alentours de Bray sur Somme	11,00 €
Carte de randonnée IGN Top 25 série bleue – Aux alentours d'Albert	11,00 €
Carte IGN Top 75 – Evénement Grande Guerre bataille de la Somme 1916	8,00 €
Carte IGN Vélo routes et voies vertes	7,20 €
Topo guide « Au fil de de la Somme » GR	14,90 €
Livre « La Somme, les 30 plus beaux sentiers »	12,50 €
Coloriage « Je colorie la Picardie » Editions Ouest France + set de 12 crayons de couleur	4,90 €
Coloriage « Somme, ma région en couleurs » Editions Artemis+ set de 12 crayons de couleur	5,00 €
Livre « Aimer la cuisine de Picardie » Editions Ouest France	13,50 €
Guide « Picardie Baie de Somme » Editions Michelin	14,90 €
Guide « La Somme en roue libre » Editions Ouest France	14,90 €
Topoguide « Dans les traces de la Grande Guerre en Picardie...à pied »	15,50 €
Guide du routard « Picardie 14-18 – Centenaire d'un conflit mondial »	14,95 €
Livre série « Battleground Europe » Villers-Bretonneux	16,00 €
Livre série « Battleground Europe » Le Hamel	14,00 €
Livre Villers-Bretonneux Tome 1 de Jean-Michel Hareux	10,00 €
Livre Villers-Bretonneux Tome 2 de Jean-Michel Hareux	10,00 €
Livres Villers-Bretonneux Tome1 et Tome 2 de J-Michel Hareux	15,00€
Livre « Ribemont sur Ancre, Hommes et dieux dans la Somme, il y a 2000 ans »	15,00 €
CD « Petite musique Of the Great War » Orchestre de cuivres d'Amiens	10,00 €
Pochette « randonnées pédestres Côte Picarde » Somme Tourisme	6,00 €
Pochette promenades et randonnées pédestres haute-Somme et Coquelicot « Nature et mémoire » - Conseil départemental de la Somme	3,00 €
Pochette « Walks and hiking trails in the Haute-Somme and Poppy Country - Nature and Remembrance » - Conseil départemental de la Somme	3,00 €
Pochette promenades et randonnées vélo - Conseil départemental de la Somme	3,00 €
Pochette promenades et randonnées nautiques - Conseil départemental de la Somme	3,00 €
Affiches Somme Tourisme	2,00 €
Livret « L'Abbatiale Saint-Pierre de Corbie »	1,50 €
Disque de stationnement	2,50 €
Carte postale panoramique « Do not forget Australia »	1,00 €
Carte postale format 10x21cm	0,80 €
Carte postale format 15x10 cm	0,50 €

BD « Hagard, enquêteur d'histoire » Tome 1, *Le mystère des coupeurs de têtes,* Editions La Gouttière	12,00€
Articles « Grande Guerre »	
Références articles	**Tarifs 2022**
Badge australien en bronze	15,00 €
Boucles d'oreilles coquelicot	9,50 €
Pendentif coquelicot avec tour de cou	9,50 €
Porte-clés coquelicot avec anneau brisé doré	8,50 €
Broche coquelicot	9,50 €
Pin's coquelicot	3,00 €
Pin's bleuet	3,50 €
Pin's bleu, blanc, rouge	3,80 €
Pin's casque poilu finition bronze et 3D	4,00 €
Pin's chapeau australien finition bronze et 3D	4,00 €
Porte-clés soldat français	5,00 €
Porte-clés soldat australien	5,00 €
Porte-clés soldat anglais	5,00 €
Figurine en résine « soldat australien 14-18 »	4,50 €
Figurine en résine « soldat allemand 14-18 »	4,50 €
Figurine en résine « soldat français poilu 14-18 »	4,50 €
Figurine en résine « soldat britannique 14-18 »	4,50 €
Drapeau personnalisé Centenaire des batailles du Val de Somme (60cmx90cm)	15,00 €
Cache-bouton	3,00 €
Médaille John Monash	5,00 €
Porte-clés 2 parties coquelicot + drapeau australien	3€

A l'unanimité, le Conseil communautaire approuve la grille tarifaire présentée ci-dessus ?

20. Eau – Rapport du délégataire SUEZ 2020 pour les communes de l'ex SAEP de la région de Corbie

M. COMMECY, Vice-Président en charge de l'eau, rappelle que la commission eau potable réunie le 21 octobre 2021 a examiné le rapport annuel du délégataire de SUEZ en charge de l'exploitation des ouvrages de l'ancien SAEP de la région de Corbie (Aubigny, Bonnay, Busy Les Daours, Corbie, Daours, Fouilloy, Hamelet et Vecquemont).

Ce rapport doit permettre de prendre acte de l'exécution du service public de l'eau au regard du marché de délégation de service passé avec l'entreprise SUEZ.

➔ A l'unanimité, le Conseil communautaire approuve le rapport annuel du délégataire (*joint en annexe de la note de synthèse*).

21. Eau – Rapport du prestataire de service 2020 (HYDRA) – Prix, qualité du service

La commission eau potable réunie le 16 juin 2021 a examiné le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau du prestataire de service HYDRA en charge de l'exploitation des ouvrages des anciens syndicats de la Vallée de l'Ancre (Heilly, Méricourt L'abbé, Ribemont sur Ancre et Treux), de Hénencourt (Baizieux, Bresle et Hénencourt), de Vaux sur Somme (Sailly Le Sec, Vaire sous

Corbie et Vaux sur Somme), de Cerisy-Chipilly (Cerisy et Chipilly) et des communes de Morcourt, Sailly Laurette, Lamotte Brebière et Pont Noyelle.

Ce rapport doit permettre de prendre acte de l'exécution du service public de l'eau au regard du marché de prestation passé avec l'entreprise HYDRA.

➔ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau du prestataire de service HYDRA (*joint en annexe de la note de synthèse*).

22. Eau – Convention de vente d'eau en gros entre la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

Afin de faire face à l'abandon des captages d'eau potable de Cerisy et Morcourt qui alimentaient les communes de Cerisy, Chipilly et Morcourt, la Communauté de Communes du Val de Somme doit procéder à un achat d'eau auprès de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot depuis le captage de Chipilly pour alimenter ces trois communes.

Il y a donc lieu de signer une Convention de transfert d'eau entre la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot et la Communauté de Communes du Val de Somme définissant les conditions techniques et financières des transferts d'eau potable en gros entre la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot et la Communauté de Communes du Val de Somme à partir du 1er avril 2021.

➔ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention avec la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

23. Eau – restitution du captage de Morcourt et abandon du captage de Cerisy

Suite à l'achèvement des travaux d'interconnexion entre Morcourt, Cerisy et Chipilly, la Communauté de Communes du Val de Somme se doit de :

- restituer le captage et le réservoir de Morcourt à la Commune de Morcourt qui les avait mis à disposition de la CCVS depuis le 1er janvier 2020,

- d'abandonner le captage de Cerisy, propriété de la CCVS.

Un courrier sera adressé à Mme la préfète par la Communauté de communes l'informant de l'abandon du captage et l'abrogation des arrêtés préfectoraux de DUP (périmètre de protection de captage).

➔ A l'unanimité, le Conseil communautaire décide de :
- restituer le captage et le réservoir de Morcourt à la Commune de Morcourt qui les avait mis à disposition de la CCVS depuis le 1er janvier 2020,
- abandonner le captage de Cerisy, propriété de la CCVS.

24. Eau – devenir du captage de Cerisy

La communauté doit se prononcer sur le devenir du captage de Cerisy.

Il est proposé de le vendre pour un usage d'irrigation agricole ou de le combler suivant des modalités particulières.

Par courrier du 11 mars 2021, M. Corsaut associé à M. Laignel, agriculteurs, ont souhaité acquérir ce puits.

La commission Eau du 21 octobre 2021 a validé la vente du captage et du terrain de 875 m² (ancien périmètre immédiat).

➔ A l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le Président à négocier le prix de vente du captage de Cerisy après de tous les acquéreurs potentiels.

La séance est levée à 19 heures.
Monsieur le Président remercie les participants.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES du Val de Somme

Le Président,

A. BABAUT